

Projet de parc éolien à Saint-Maxime-du-Mont-Louis par Mont-Louis Wind L.P. / Éoliennes Mont-Louis S.E.C.

Dossier : 6211-24-005

Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 27 mai au 11 juillet 2009

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de parc éolien à Saint-Maxime-du-Mont-Louis par Mont-Louis Wind L.P. / Éoliennes Mont-Louis S.E.C.* a pris fin le 11 juillet 2009. Conformément au mandat qui lui a été confié le 7 mai 2009 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 27 mai au 11 juillet 2009, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Mont-Louis Wind L.P. / Éoliennes Mont-Louis S.E.C. prévoit implanter, totalement en terres publiques, un parc éolien à Saint-Maxime-du-Mont-Louis. Ce parc d'une puissance de 100,65 MW serait composé de 61 éoliennes, de lignes de transport d'énergie de 34,5 kV enfouies dans les emprises des chemins d'accès ainsi que d'un poste élévateur. En raison de l'exploitation forestière pratiquée dans la zone d'étude, une grande partie des chemins d'accès serait déjà réalisée. La réfection de certains d'entre eux pourrait toutefois être nécessaire.

Le coût total du projet est estimé à environ 250 millions de dollars. La mise en service du parc éolien est prévue pour décembre 2010.

(Extrait du communiqué émis le 27 mai 2009)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'information colligée lors de la séance d'information et à partir de conversations téléphoniques. Les préoccupations concernent :

le projet et les milieux humain et naturel :

- la distance entre le sommet du mont Saint-Pierre et les éoliennes ;
- la visibilité des éoliennes à partir du mont Saint-Pierre ;
- l'éventualité qu'il y ait ou non des coupes de bois sur le mont Saint-Pierre ;
- l'augmentation de la circulation de véhicules lourds dans le village ;
- les répercussions du projet sur l'érosion dans le bassin versant de l'Anse-Pleureuse ;
- le respect de la production biologique régionale par le promoteur ;
- la possibilité pour les producteurs agricoles biologiques de proposer des solutions de remplacement à Hydro-Québec quant à l'utilisation des désherbants chimiques et des pesticides pour l'entretien sous ses installations ;

les répercussions économiques :

- la rentabilité du projet ;
- la rentabilité annuelle d'une éolienne ;
- la date de début de la négociation entre le promoteur et la municipalité concernant les redevances que le promoteur entendait verser à cette dernière ;
- l'identification, s'il y a lieu, du conseiller municipal absent lors de la séance du conseil municipal au moment du vote sur l'entente négociée avec le promoteur concernant les redevances ;

- la possibilité ou l'impossibilité de renégocier l'entente sur les redevances que le promoteur s'est engagé à verser à la municipalité ;

le comité local de suivi :

- la participation du Comité du bassin versant de la rivière l'Anse-Pleureuse au comité local de suivi du projet ;

les autres préoccupations :

- la possibilité du droit de refus du projet par les citoyens ;
- le questionnement quant à l'obligation du promoteur de réaliser ou non ce projet et si oui, son obligation ou non de le réaliser à Mont-Louis ;
- la définition de ce qu'est une société en commandite.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Caisse populaire Mer et Montagnes, Centre de services de Mont-Louis	5, 1 ^{re} Avenue Ouest, Saint-Maxime-du-Mont-Louis

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
20 mai 2009	La Presse	
20 mai 2009	Le Soleil	
27 mai et 3 juin 2009		Le Riverain

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
27 mai 2009 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance	Médias écrits et électroniques ainsi que les hebdomadaires de la Gaspésie et du Bas-St-Laurent	553	Site du BAPE
4 juin 2009 Ajout de documents	Médias écrits et électroniques ainsi que les hebdomadaires de la Gaspésie et du Bas-St-Laurent	553	Site du BAPE
11 juin 2009 Rappel de la séance d'information aux médias	Médias écrits et électroniques ainsi que les hebdomadaires de la Gaspésie et du Bas-St-Laurent	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	Le 11 juin 2009
Lieu	Sous-sol de l'église de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
BAPE : Animation	M ^{me} Louise Bourdages, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	M ^{me} Marielle Jean, conseillère en communication
Promoteur	MM David Cheung Atkinson et Steve Vertefeuille ainsi que M ^{me} Éva Robichaud
Assistance	36 personnes
Durée	2 heures

Les relations de presse

Aucun média n'était représenté lors de la séance publique d'information.

La revue de presse

À la suite du communiqué de presse émis par le BAPE le 27 mai 2009, les radios CBGA-Matane et CJRG-FM de Gaspé ont annoncé la tenue de la séance publique d'information et donné une brève description du projet.

Les communautés autochtones

Les échanges avec la chargée de projet et le coordonnateur aux affaires autochtones du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) nous ont appris qu'il n'y avait pas eu de consultation auprès de la nation autochtone Micmac puisque le plus récent plan d'emplacement des éoliennes du promoteur ne comprenait plus d'éoliennes dans l'aire de pratique faunique qui est reconnue à cette nation. Selon le MDDEP, le Secrétariat aux affaires autochtones abondait dans le même sens.



Québec, le 13 juillet 2009

Louise Bourdages, conseillère en communication, chargée du dossier

En collaboration avec Marielle Jean, conseillère en communication